



**EU-Africa Summit
Sommet UE-Afrique**

Bruxelles 2014 Brussels

QUATRIEME SOMMET UE-AFRIQUE

2-3 AVRIL 2014, BRUXELLES

DÉCLARATION UE-AFRIQUE SUR LA MIGRATION ET LA MOBILITE

Nous, Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE) et de l'Afrique, Président du Conseil européen, Président de la Commission européenne, Président de l'Union africaine et Présidente de la Commission de l'Union africaine,

RECONNAISSANT les bénéfices que les migrations et la mobilité peuvent apporter à nos deux continents, et qu'une approche globale des migrations et la mobilité constitue un outil puissant pour stimuler le développement économique, social et environnemental durable dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes;

RECONNAISSANT notre objectif commun de maximiser l'impact des migrations et de la mobilité sur le développement, d'améliorer la gouvernance des migrations et la coopération dans les pays d'origine, de transit et de destination et de promouvoir le rôle des migrants en tant qu'agents de l'innovation et du développement;

RECONNAISSANT que la migration et la mobilité entre et au sein de nos continents constituent à la fois une opportunité ainsi qu'un défi;

SOULIGNANT l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière entre l'Afrique et l'Europe et tenant compte de l'importance de trouver des alternatives à ce problème, y compris en fournissant des possibilités d'emploi au niveau régional pour la jeunesse;

RECONNAISSANT que des efforts supplémentaires devraient être consentis afin de mieux organiser l'immigration légale et favoriser une mobilité bien gérée, ainsi qu'à promouvoir des politiques facilitant la migration professionnelle, y compris au niveau régional.

PROFONDEMENT PREOCCUPES par les graves conséquences sociales et humaines de l'immigration irrégulière et les pertes de vies humaines qui en découlent, et plus que jamais déterminés à agir pour éviter à l'avenir de telles tragédies en s'attaquant effectivement à

l'immigration clandestine et en adoptant une approche globale pour une gestion de la migration, dans le cadre d'un strict respect des droits de l'homme et de la dignité humaine;

EXPRIMANT une vive préoccupation au sujet de la traite des êtres humains qui constitue une forme d'esclavage moderne, un crime grave ainsi qu'une violation des droits de l'homme fondamentaux des victimes;

SOULIGNANT l'importance de poursuivre les trafiquants et les passeurs et de démanteler les réseaux criminels car ils représentant une menace grave pour la vie des migrants;

RECONNAISSANT que les diasporas créent des liens humains solides entre nos continents et qu'elles contribuent de manière significative au développement des pays d'origine et de destination;

REAFFIRMANT notre engagement commun à lutter contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie, et tous les actes d'intolérance sur les deux continents, et de veiller à ce que les droits humains des migrants, y compris ceux de la diaspora, et des victimes de la traite soient pleinement respectés dans les deux continents.

SOULIGNANT que la pleine mise en œuvre des instruments juridiques internationaux en matière de protection internationale est une nécessité urgente qui doit être promue et mise au centre de la coopération entre l'Afrique et l'Union Européenne;

RAPPELANT l'importance de maintenir le lien entre la question des migrations et de la mobilité et d'autres domaines d'action, notamment l'emploi et l'enseignement supérieur, dans le cadre plus large du partenariat Afrique-UE.

S'ENGAGEANT à poursuivre le dialogue et l'approfondissement de notre coopération dans le domaine des migrations et de la mobilité dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE, dans le cadre d'une approche globale et concertée afin de maximiser leur impact sur le développement des pays africains et de l'Union européenne;

Nous exprimons notre volonté politique forte et univoque de relever l'ensemble des défis liés aux migrations et à la mobilité inter et intra-continentale tout en s'appuyant sur les opportunités qu'elles offrent.

Nous nous engageons à faire en sorte que l'importance de la migration et de la mobilité bien gérées en tant que moteur de la croissance inclusive et du développement durable soient dûment prises en considération dans l'agenda post 2015 sur le développement.

Nous nous engageons à entreprendre des actions concrètes afin de répondre aux défis des migrations et de la mobilité, au niveau approprié, dans un esprit de partenariat, de responsabilité partagée et de coopération.

À cette fin, nous nous sommes mis d'accord sur un plan d'action pour 2014-2017 axé sur les domaines clés suivants:

- Nous nous engageons à consolider nos efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains, notamment par le renforcement du partenariat et de la coopération en matière de prévention, de protection et de poursuite ainsi que de lutter contre ceux qui profitent de toutes ces formes d'exploitation, tant en Europe qu'en Afrique;
- Nous nous engageons à lutter contre l'immigration illégale, en promouvant une coopération efficace et complète pour éviter les conséquences dramatiques de la migration illégale et protéger la vie des migrants, en couvrant tous les aspects pertinents, y compris la prévention, le renforcement de la gestion des migrations et des frontières, la lutte contre le trafic de migrants, le retour et la réadmission (y compris le retour volontaire), ainsi que de s'attaquer aux causes profondes de l'immigration clandestine ;
- Nous nous engageons à renforcer le lien entre le développement et les migrations, en intensifiant notamment les efforts visant à réduire de manière significative les coûts des envois de fonds, consolider l'Institut Africain pour les transferts de fonds et de renforcer les cadres stratégique en vue de renforcer l'implication de la diaspora;
- Nous convenons de promouvoir les migrations légales et la mobilité, en organisant mieux l'immigration légale et en gérant mieux la mobilité entre et au sein des continents;
- Nous convenons de renforcer la protection internationale, y compris à travers la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux en matière de protection des réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur d'un même pays.

Nous rappelons que le respect des droits de l'homme fondamentaux des migrants, indépendamment de leur statut juridique, constitue une question transversale de notre coopération.